

# Attention aux numéros surtaxés et pièges sur internet



Un SMS vous demande de rappeler d'urgence votre banque ou de venir chercher un gain de concours ? Une incitation à cliquer sur internet vous propose de contacter directement une administration, un service d'urgence ou un professionnel ? Attention, il s'agit souvent de pièges aux numéros surtaxés dont le coût sera prélevé sur votre facture de téléphone.

## Conseils

- Restez vigilant-e lorsque vous recevez des messages/appels provenant de numéros inconnus ou lorsque vous naviguez sur internet : ne cliquez pas et ne appelez pas.
- Si vous avez un doute sur un numéro que l'on vous invite à rappeler ou que vous voyez en faisant une recherche sur internet, consultez l'annuaire inversé [surmafacture.fr](https://www.surmafacture.fr) pour connaître le service et le prix.
- Activez l'option de blocage des appels vers des numéros surtaxés auprès de votre opérateur téléphonique.
- En cas de problème, déposez un signalement sur le site [surmacture.fr](https://www.surmacture.fr) ou sur la plateforme de lutte contre les spams vocaux accessible par SMS au 33700 ou via le site [33700.fr](https://www.33700.fr).

## Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, renseignements, etc.).

Les 3 types de numéros pouvant être surtaxés sont :

- Numéros spéciaux à 10 chiffres commençant par **081, 082** ou **089**
- Numéros courts à 4 chiffres commençant par **10** ou **32 à 39**
- Numéros courts à 6 chiffres commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur la facture téléphonique.

Apprenez à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

Vert = gratuit

Gris = prix d'un appel normal

Violet = numéro surtaxé

Lorsque vous appelez un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

## Qu'est-ce-qu'un abonnement Internet + ?

Les arnaques aux abonnements sur internet se sont développées en utilisant notamment la solution de paiement **Internet +**. Proposée par les opérateurs téléphoniques, elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux...) sans fournir ses coordonnées bancaires et en étant prélevé sur sa facture téléphonique.

En naviguant sur internet, vous pouvez cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui vous abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics visant à réduire votre vigilance. Le coût sera prélevé directement sur votre facture téléphonique. Restez prudent-e.

## Document utile

## Sur le même sujet



Prévention



## Démarchages frauduleux

[En savoir plus](#) ▶